



**Organisation
mondiale de la Santé**

BUREAU RÉGIONAL DE L'

Europe

Comité régional de l'Europe

Soixante-sixième session

EUR/RC66/R8

Copenhague (Danemark), 12-15 septembre 2016

14 septembre 2016

160768

ORIGINAL : ANGLAIS

Résolution

Stratégie pour la santé et le bien-être de la femme dans la Région européenne de l'OMS

Le Comité régional,

Ayant examiné la Stratégie pour la santé et le bien-être de la femme dans la Région européenne de l'OMS¹, ainsi que les bases factuelles et la vision exposées dans ce document concernant la santé et le bien-être de la femme tout au long de son existence ;

Rappelant la résolution EUR/RC62/R4 adoptée en 2012 sur Santé 2020 : le cadre politique européen pour la santé et le bien-être², à l'appui des actions pangouvernementales pour améliorer la santé et le bien-être pour tous et les rendre plus équitables ;

Rappelant la résolution WHA67.15 relative au renforcement du rôle du système de santé dans la lutte contre la violence, en particulier à l'égard des femmes et des filles et à l'égard des enfants ;

Rappelant la résolution WHA60.25 relative à la stratégie pour l'intégration de l'analyse des spécificités de chaque sexe et d'une démarche soucieuse d'équité entre hommes et femmes dans les activités de l'OMS ;

¹ Document EUR/RC66/14.

² Document EUR/RC62/9.

Réaffirmant les engagements pris dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes³, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing⁴ ;

Reconnaissant que certaines des cibles des objectifs de développement durable (ODD), et en particulier de l'ODD 3 (Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge), ne peuvent être atteintes qu'en réalisant toutes les cibles de l'ODD 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles)⁵ ;

Gardant à l'esprit la Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent (2016-2030) et le plan opérationnel de l'OMS guidant sa mise en œuvre⁶ ;

Reconnaissant que la santé reproductive constitue une composante majeure de la santé et du bien-être des femmes, comme indiqué dans le Plan d'action pour la santé sexuelle et reproductive : mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Europe – ne laisser personne de côté⁷, et que les priorités sanitaires des femmes sortent largement du cadre de leur rôle reproductif ;

Étant entendu que cette résolution ne remplace aucune résolution existante du Comité régional et que sa durée de validité doit couvrir la période 2017-2022 ;

1. ADOPTE la Stratégie pour la santé et le bien-être de la femme dans la Région européenne de l'OMS ;

³ Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies A/RES/34/180.

⁴ Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies A/RES/50/42.

⁵ Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies A/RES/70/1.

⁶ Document A69/16 et résolution WHA69.2.

⁷ Document EUR/RC66/13.

2. PRIE INSTAMMENT les États membres⁸ :

- a) d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies et des politiques qui font progresser la santé et le bien-être de la femme aux niveaux sous-national, national et international, et de promouvoir la participation des femmes à la prise de décisions en tant qu'agents du changement ;
- b) d'améliorer la capacité et les interventions des systèmes de santé en faveur de la santé et du bien-être de la femme moyennant des politiques et des pratiques faisant évoluer les rapports de genre ;
- c) d'examiner l'impact des inégalités entre les sexes et socioéconomiques sur la santé et le bien-être de la femme tout au long de son existence ;
- d) de renforcer la ventilation des données ainsi que l'analyse des sexospécificités et la recherche sur les questions de genre eu égard à la santé et au bien-être de la femme ;
- e) de faciliter la mise en place d'une collaboration et de structures intersectorielles en vue d'éliminer les normes et pratiques discriminatoires, et de maîtriser les effets du genre et des déterminants sociaux, économiques, culturels et environnementaux sur la santé et le bien-être de la femme ;
- f) de prévenir et de combattre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, notamment la violence domestique, et de mettre en œuvre la résolution WHA69.5 portant adoption du Plan d'action mondial de l'OMS visant à renforcer le rôle du système de santé dans une riposte nationale multisectorielle à la violence interpersonnelle, en particulier à l'égard des femmes et des filles et à l'égard des enfants ;

3. DEMANDE à la directrice régionale/au directeur régional :

- a) d'apporter un appui technique aux États membres en vue de prioriser et de mettre en œuvre les mesures recensées dans la Stratégie pour la santé et le bien-être de la femme dans la Région européenne de l'OMS, et de collecter et d'analyser des données pour la santé et le bien-être de la femme ;

⁸ et, le cas échéant, les organisations régionales d'intégration économique.

- b) de promouvoir le leadership des pays dans le domaine de la santé et du bien-être des femmes, de délivrer des conseils techniques et d'assurer le renforcement des capacités afin d'intégrer les interventions tenant compte des différences entre les sexes dans les politiques et stratégies nationales et locales ;
- c) de promouvoir et d'entretenir des partenariats avec les organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales sur la santé et le bien-être de la femme afin de renforcer la cohérence des politiques et d'apporter une assistance efficace aux pays ;
- d) de suivre les progrès accomplis en vue d'améliorer la santé et le bien-être des femmes de la Région européenne, sur la base des systèmes de suivi et de responsabilisation existants, et de faire rapport sur ces progrès au Comité régional à ses soixante-neuvième et soixante-douzième sessions de 2019 et 2022, respectivement ;
- e) de veiller à ce que les futures stratégies et plans d'action élaborés par le Bureau régional pour la Région européenne s'attaquent aux inégalités entre les sexes et abordent l'impact du genre en tant que déterminant de la santé et du bien-être.

= = =